



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 06-2021

Lors de la séance régulière tenue le 4 mai 2021, le conseil municipal de la Ville de La Sarre a adopté le règlement numéro 06-2021 intitulé : Règlement relatif à la collecte des matières résiduelles.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 11 MAI 2021

Valérie Fournier
Greffière